

No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Félix-de-Kingsey**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue publiquement le 06 juillet 2026, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 6115-A rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Monsieur le maire Mario Lemire préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Monsieur Mario Lemire	maire	
Monsieur Éric Provencher	conseiller	siège 1
Monsieur Douglas Beard	conseiller	siège 2
Monsieur Simon Lauzière	conseiller	siège 3
Monsieur Jacob Morin	conseiller	siège 4
Madame Mélise Beaulac	conseillère	siège 5
Monsieur Jean-François De Plaen	conseiller	siège 6

Monsieur Alexandre Côté, directeur général et greffier est également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DÉCLARE LA SÉANCE OUVERTE À 20H05
02 personnes assistent à l’assemblée.

114-07-2026

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L’ordre du jour, préparé par le directeur général et greffier, est soumis aux membres du conseil municipal pour adoption.

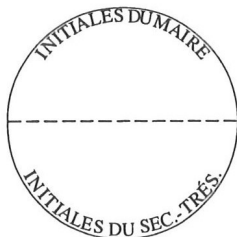
Sur proposition de M. Éric Provencher , appuyée par M. Simon Lauzière, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter l’ordre du jour.

115-07-2026

3. PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION

ATTENDU QU’une copie du procès-verbal de la séance du conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey tenue le 01 juin 2026 a été remise à chaque membre du conseil dans les délais prévus au code municipal, celui-ci est soumis pour approbation ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Mélise Beaulac, appuyée par M. Éric Provencher, il est résolu à l’unanimité des conseillers que le greffier soit dispensé de donner lecture du procès-verbal et que celui-ci soit approuvé tel que soumis.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

116-07-2026

5.1 ADOPTION DES COMPTES – JUIN 2026

Sur proposition de M. Jacob Morin, appuyé par M. Douglas Beard, il est unanimement résolu d'adopter les comptes du mois de juin 2026 tels que présentés, pour un montant total de 377 599,64 \$.

Je soussignée, Camille Royer, trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

117-07-2026

5.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ORGANISME CHEVALIERS DE COLOMB SECTION SAINT-FÉLIX

Demande d'aide financière formulée par l'organisme les Chevaliers de Colomb en lien avec l'activité qui aura lieu le 26 septembre 2026 afin d'offrir à boire et manger aux bénévoles. **Le Conseil est favorable à une commandite de 200 \$ à l'organisme. En 2026**

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Mélise Beaulac et appuyé par M. Jean-François De Plaen, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'aide financière et d'accorder une commandite de 200 \$ à l'organisme les Chevaliers de Colomb comme demandé.

118-07-2026

5.3 INSCRIPTION AU COLLOQUE DE ZONE 07 - ADMQ

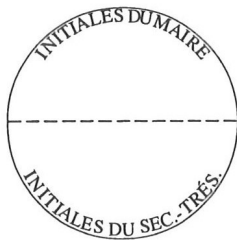
ATTENDU QUE le colloque annuel de la Zone 07 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) se tiendra le 30 septembre 2026 à la cabane à sucre Chez Ti-Père à Drummondville (secteur St-Nicéphore) ;

ATTENDU QUE cette formation est reconnue pour le perfectionnement des gestionnaires municipaux;

ATTENDU QUE les frais d'inscription sont de 143,72 \$ par personne, incluant les taxes, le dîner et les pauses-santé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Provencher, appuyé par M. Simon Lauzière, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise l'inscription de M. Alexandre Côté, directeur général et greffier, de Mme Camille Royer, directrice générale adjointe et trésorière, et de Mme



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Johanne Fréchette, greffière-trésorière adjointe, au colloque annuel de l'ADMQ – Zone 07, le 30 septembre 2026 ;

QUE les frais d'inscription au montant total de 431,16 \$, taxes incluses, soient remboursés sur présentation des pièces justificatives;

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire prévu à cette fin.

6. SÉCURITÉ INCENDIE

6.1 RAPPORT DU MOIS SERVICE INCENDIE

06 appels (04 premiers répondants, 01 entraide, 01 une vérification).

119-07-2026

6.2 MODIFICATION DU STATUT DE CERTAINS MEMBRES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de sécurité incendie a informé la Municipalité de changements de statut au sein de son personnel;

CONSIDÉRANT QUE M. Charles Arseneault occupait auparavant le grade de pompier et agit désormais à titre d'officier;

CONSIDÉRANT QUE MM. Alexandre Meunier et Dominic Carrier détiennent désormais le statut de pompier éligible, soit un pompier ayant complété la formation d'officier et pouvant être appelé à agir à titre d'officier lors d'interventions majeures, lorsque requis;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération applicable aux officiers et aux pompiers éligibles correspond à l'échelle salariale du grade de lieutenant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Mélise Beaulac

Appuyé par M. Simon Lauzière

ET RÉSOLU :

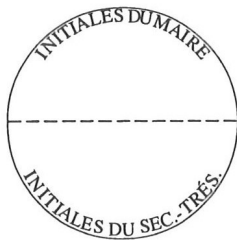
DE PRENDRE ACTE des changements de statut suivants au sein du Service de sécurité incendie :

M. Charles Arseneault est nommé au grade d'officier;

M. Alexandre Meunier obtient le statut de pompier éligible;

M. Dominic Carrier obtient le statut de pompier éligible.

DE RECONNAÎTRE que ces membres sont désormais rémunérés conformément à l'échelle salariale applicable au grade de lieutenant, selon les conditions en vigueur à la Municipalité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

D'AUTORISER la direction générale et le service de la trésorerie à effectuer les ajustements administratifs et salariaux requis afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. TRAVAUX PUBLICS ET DE VOIRIE

120-07-2026

7.1 SOUMISSION - ENTRETIEN PAYSAGER 2026

Communication est donnée de M. Yves Letellier, directeur des travaux publics, relativement à une soumission reçue pour l'entretien paysager se résumant comme suit;

- Centre horticole Foliflor (Saint-Cyrille)	8 550 \$ (taxes non incluses)
--	----------------------------------

Sur proposition du conseiller M. Jean-François De Plaen et appuyé du conseiller M. Simon Lauzière, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport du directeur des travaux publics, de retenir les services de Centre horticole Foliflor concernant l'entretien des aménagements paysagers au coût de 8 550 \$, taxes non incluses.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Yves Letellier, pour et au nom de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, à intervenir à cet effet.

121-07-2026

7.2 AUTORISATION DE PAIEMENT – OUVERTURE DU TERRAIN DE BASEBALL 2026

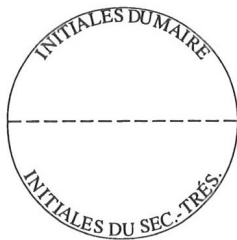
CONSIDÉRANT que des travaux d'ouverture du terrain de baseball ont été réalisés pour la saison 2026, incluant notamment la découpe de la couronne, l'ajout de terre battue, l'épandage du matériel et le nivellement du terrain;

CONSIDÉRANT la facture no 18431 datée du 3 juin 2026, au montant total de 5 875,22 \$, taxes incluses;

Sur proposition du conseiller M. Éric Provencher et appuyé du conseiller M. Jacob Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER le paiement de la facture no 18431 de Multi-Surfaces inc., au montant de 5 875,22 \$ taxes incluses, pour les travaux d'ouverture du terrain de baseball 2026;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-51-522.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

122-07-2026

7.3 AUTORISATION DE PAIEMENT – REMPLACEMENT DU PONCEAU DU CHEMIN CASSIN

CONSIDÉRANT que des travaux de remplacement du ponceau du chemin Cassin ont été réalisés les 19 et 20 mai 2026, incluant notamment l'excavation, la fourniture et l'installation d'un nouveau ponceau, l'ajout de matériaux granulaires, le transport, le compactage et les travaux connexes;

CONSIDÉRANT la facture no F26-0178 datée du 20 mai 2026, au montant total de 12 479,31 \$, taxes incluses;

Sur proposition du conseiller M. Douglas Beard et appuyé du conseiller M. Jacob Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER le paiement de la facture no F26-0178 de J. Noël Francoeur inc., au montant de 12 479,31 \$ taxes incluses, pour les travaux de remplacement du ponceau du chemin Cassin.

123-07-2026

7.4 AUTORISATION DE PAIEMENT – RECHARGEMENT DU RANG 7

CONSIDÉRANT que des travaux de rechargement ont été effectués dans le rang 7 le 20 mai 2026, incluant la fourniture et l'épandage de 210,5 tonnes métriques de matériau MG-20b (0-3/4");

CONSIDÉRANT la facture no F26-0223 datée du 22 mai 2026, au montant total de 6 897,64 \$, taxes incluses;

Sur proposition du conseiller M. Douglas Beard et appuyé du conseiller M. Jacob Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER le paiement de la facture no F26-0223 de J. Noël Francoeur inc., au montant de 6 897,64 \$ taxes incluses, pour les travaux de rechargement du rang 7.

124-07-2026

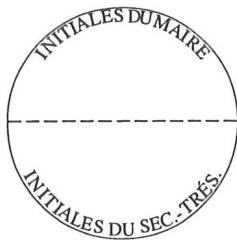
7.5 OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE RECHARGEMENT DES ACCOTEMENTS DU RANG 9

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder au rechargement des accotements du rang 9 à la suite des travaux de pavage;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de l'entreprise J. Noël Francoeur inc. datée du 15 juin 2026 pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU QUE les travaux comprennent la fourniture et la mise en place de pierre 0-3/4 b, le nivellement, le compactage ainsi que le balayage sur une distance approximative de 1 600 mètres;

EN CONSÉQUENCE,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Il est proposé par M. Douglas Beard
Appuyé par M. Jacob Morin
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accorde à l'entreprise J. Noël Francoeur inc. le contrat pour le rechargement des accotements du rang 9, conformément à la soumission numéro S26-0129, au montant de 4 900,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié;

125-07-2026

7.6 OCTROI DU CONTRAT DE PAVAGE POUR UNE PARTIE DU RANG 9
ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey prévoit la réalisation de travaux de pavage sur le rang 9 dans le cadre de son programme d'entretien et d'amélioration du réseau routier;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de l'entreprise Pavage Veilleux pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU QUE la soumission no 2026-269, datée du 11 juin 2026, propose la fourniture, la mise en place et la compaction d'un enrobé bitumineux de type EB-10S d'une épaisseur de 40 mm sur une superficie approximative de 4 960 m²;

ATTENDU QUE le montant de cette soumission s'élève à 63 736,00 \$, plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE le conseil juge cette soumission conforme et dans le meilleur intérêt de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. Douglas Beard,
Appuyé par M. Jacob Morin,

ET RÉSOLU :

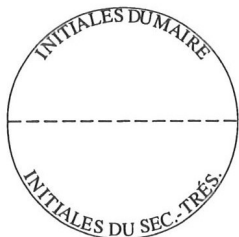
QUE le conseil municipal accorde à l'entreprise Pavage Veilleux le contrat de pavage du rang 9, conformément à la soumission no 2026-269 datée du 11 juin 2026, pour un montant de 63 736,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié ou financée conformément au règlement et aux crédits disponibles;

126-07-2026

7.7 OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS –
SURVEILLANCE DES TRAVAUX – RÉFECTION DES SERVICES
MUNICIPAUX DE LA RUE DE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey procède à la réalisation des travaux de réfection des services municipaux, de reconstruction de la chaussée et de pavage de la rue de l'Église;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

ATTENDU QU'IL EST NÉCESSAIRE de retenir les services d'une firme d'ingénierie afin d'assurer la surveillance des travaux, le soutien technique durant la construction ainsi que la production des documents finaux requis;

ATTENDU QUE Les Services EXP inc. a déposé une offre de services datée du 2 juillet 2026 pour la réalisation de ce mandat;

ATTENDU QUE cette offre prévoit un montant maximal de 88 500 \$, plus les taxes applicables, selon une tarification horaire, pour les services durant la construction, excluant le laboratoire de contrôle des matériaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Douglas Beard

Appuyé par M. Jacob Morin

ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre de services professionnels de Les Services EXP inc., datée du 2 juillet 2026, pour les services de surveillance des travaux et d'assistance technique durant la construction dans le cadre du projet de réfection des services municipaux de la rue de l'Église.

D'autoriser une dépense maximale de 88 500 \$, plus les taxes applicables, conformément à l'offre de services.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à la réalisation de ce mandat.

D'imputer cette dépense au règlement d'emprunt et/ou au poste budgétaire prévu pour le projet de réfection de la rue de l'Église.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

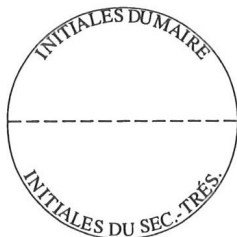
9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Dépôt

9.1 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – INSPECTION EN
BÂTIMENT

08 demandes de permis (valeur approx. 150 500 \$)

10. LOISIRS ET CULTURE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

11. SUJETS DIVERS

11.2 La prochaine réunion régulière du Conseil municipal aura lieu le lundi 06 juillet 2026 dès 20 h au lieu habituel des rencontres, soit à la salle du conseil située au 6115-A rue Principale à Saint-Félix-de-Kingsey.

12. RAPPORT DES ÉLUS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient ensuite la période des questions au cours de laquelle M. Frédéric Fontaine formule diverses questions et reçoit une réponse de la part du maire, M. Mario Lemire.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

127-07-2026

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ont été étudiés et discutés;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Douglas Beard
et résolu,

QUE la séance soit levée à 20h27

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Monsieur Mario Lemire
Maire

Monsieur Alexandre Côté
Directeur général et greffier